

DÉLIBÉRATION N° CP 2020-423

DU 23 SEPTEMBRE 2020

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU PROFIT DES ÎLES DE LOISIRS - 4ÈME RAPPORT POUR 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° CR 28-96 du 29 novembre 1996 concernant la maîtrise foncière des bases de plein air et de loisirs par la Région Ile-de-France ;

VU la délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente modifiée ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU la délibération N° CR 2017-201 du 15 décembre 2017 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'île de loisirs de Vaires-Torcy ;

VU les statuts du SMEAG des îles de loisirs de Bois-le-Roi, Boucles de Seine, Jablines-Annet et Val de Seine ;

VU la délibération N°CP 2018-219 du 30 mai 2018, approuvant la convention de participation financière avec l'Agence des Espace Verts concernant la définition des modalités techniques et financières d'intervention de l'AEV et de prise en charge, par la Région Île-de-France, des frais de fonctionnement et d'investissement liés à la gestion de l'île de loisirs de Vaires-Torcy ;

VU la délibération N°CP 2018-356 du 19 septembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention avec l'AEV ;

VU la délibération N°CP 2019-117 du 19 mars 2019 approuvant l'avenant n°2 à la convention avec l'AEV ;

VU la délibération n° CR 2020-028 du 11 juin 2020 relative au budget supplémentaire et l'Acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire

VU la délibération N°CP 2020-309 du 1^{er} juillet 2020 approuvant l'avenant n° 3 à la convention avec l'AEV ;

VU les conventions de mise à disposition des biens immeubles régionaux des îles de loisirs de Bois-le-Roi, Boucles de Seine, Jablines-Annet, et Val de Seine ;

VU le budget de la Région Île-de-France pour 2020 ;

VU l'avis de la commission du sport, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de la sécurité ;

VU le rapport n°CP 2020-423 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Programme HP 33-001 (133001) « Investissements dans les îles de loisirs »

Aménagement

Décide de participer au financement des investissements relatifs aux aménagements, aux travaux de gros entretien, de mise en conformité et de requalification, ainsi qu'aux premiers équipements nécessaires au bon fonctionnement des îles de loisirs, par l'attribution aux syndicats mixtes, d'études, d'aménagement et de gestion, et au syndicat mixte d'études et de gestion de la Corniche des Forts à 100 % du coût des investissements, tel que cela figure dans l'annexe 1 à la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **896.000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », au titre de l'action 13300102 « Aménagements », du budget 2020.

Article 2 : Programme HP 37001 (137001) « Sécurité dans les propriétés régionales »

Décide de participer au financement des investissements relatifs à la sécurisation des îles de loisirs, par l'attribution aux syndicats mixtes, d'études, d'aménagement et de gestion, de dotations à 100 % du coût des investissements, tel que cela figure dans l'annexe 2 à la présente délibération.

Affecte une autorisation de programme de **550.000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 37 « Sécurité », programme HP 37-001 (133001) « Sécurité dans les propriétés régionales », l'action 13700103 « Sécurisation des îles de loisirs », du budget 2020

Article 3 : Île de loisirs de Vaires-Torcy (77)

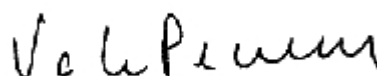
- Affecte une autorisation de programme de **300.000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 37 « Sécurité », programme HP37-001 (137001) « Sécurité dans les propriétés régionales », action 13700103 «Sécurisation des îles de loisirs » du budget 2020. Cette prestation fera l'objet d'un marché public, la Région étant maître d'ouvrage.

- Affecte une autorisation d'engagement de **30.000 €** disponible sur le chapitre 933 «Culture, sports et loisirs », programme HP 33-002 « Charges diverses liées aux îles de loisirs » action 13300201 «Frais de gestion des îles de loisirs incombant à la Région en tant que propriétaire » du budget 2020, en faveur de l'AEV pour l'entretien des espaces naturels, au

titre de la convention de participation financière pour la gestion des espaces naturels de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

- Approuve l'avenant N° 4 à la convention avec l'AEV joint en annexe 3 et autorise la présidente du conseil régional à le signer

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 24 septembre 2020, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 24 septembre 2020 (référence technique : 075-237500079-20200923-lmc188496-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 septembre 2020.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Fiches Aménagement

DOSSIER N° 20010907 - BOIS LE ROI - AMENAGEMENT D'UNE VOIE POMPIER

Dispositif : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte (n° 00000107)

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300

Action : 13300102- Aménagements

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	96 000,00 € TTC	100,00 %	96 000,00 €
	Montant total de la subvention		96 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND MIXTE ETUDES AMENA ET GESTI
BASE PL MAIRIE
Adresse administrative : 4 AV PAUL DOUMER
77590 BOIS LE ROI
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur David DINTILHAC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : l'aménagement d'une voie pompier

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 23 mars 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Détail du calcul de la subvention :

Les services d'incendie et de secours ont demandé l'aménagement d'une nouvelle voie pompiers pour permettre un accès entièrement sécurisé au château de Tournezy qui reçoit des jeunes en séjour.

Cet aménagement qui constitue un élément de sécurité a été identifié comme une priorité par le SMEAG.

Le montant total de l'opération a été estimé à 96.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Localisation géographique : BOIS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement voie pompier	96 000,00	100,00%
Total	96 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	96 000,00	100,00%
Total	96 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20005778 - BOUCLES DE SEINE - AMENAGEMENT DU TOUR DU LAC

Dispositif : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte (n° 00000107)

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300

Action : 13300102- Aménagements

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	85 000,00 € TTC	100,00 %	85 000,00 €
	Montant total de la subvention		85 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE MOISSON MOUSSEAUX
Adresse administrative : BASE DE LOISIRS 78840 MOISSON
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Guy MULLER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : l'aménagement du tour du lac

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 22 février 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le SMEAG souhaite réaménager la promenade du tour du lac pour en faire un élément d'attractivité supplémentaire de l'île de loisirs.

Le projet prévoit l'aménagement de différentes structures sportives accessibles aux PMR, l'installation de toilettes sèches, la création d'un parcours de santé, de lieux de convivialité avec tables et bancs en plastique recyclé et de barbecues collectifs

Le montant total de l'opération a été estimé à 85.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Localisation géographique : MOISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Tour du lac	85 000,00	100,00%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	85 000,00	100,00%
Total	85 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20005762 - BOUCLES DE SEINE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU

Dispositif : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte (n° 00000107)

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300

Action : 13300102- Aménagements

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	455 000,00 € TTC	100,00 %	455 000,00 €
	Montant total de la subvention		455 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE MOISSON MOUSSEUX
Adresse administrative : BASE DE LOISIRS 78840 MOISSON
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Guy MULLER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : l'aménagement d'une aire de jeux d'eau

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 22 février 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Déjà réalisé sur plusieurs îles de loisirs, l'aménagement d'une aire de jeux d'eau rencontre partout un grand succès auprès des usagers et est à la fois un élément d'attractivité et de sécurité.

D'une part l'aire de jeu d'eau est parfaitement adaptée à l'accueil du public familial avec les jeunes enfants à qui il apporte un élément ludique qui est complémentaire de l'offre de baignade.

D'autre part elle offre toutes les garanties de sécurité pour les parents, notamment par rapport aux risques de noyades. Sur l'île de loisirs des Boucles de Seine où la plage est assez éloignée de l'accueil principal, l'objectif de cet équipement est par ailleurs d'inciter les familles à accompagner les enfants sur une zone sécurisée proche de l'accueil éloignée des plages et de réduire ainsi les risques d'accidents.

Le SMEAG a fait réaliser une étude qui conclut à l'aménagement de trois sous-espaces comprenant une zone pour les petits, une zone pour les moyens et une zone pour les plus grands.

Cet aménagement trouvera sa place dans un espace clôturé et sécurisé plus vaste comprenant également une aire de jeux et d'escalade.

Le montant total de l'opération a été estimé à 455.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Localisation géographique : MOISSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aire de jeux d'eau	455 000,00	100,00%
Total	455 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	455 000,00	100,00%
Total	455 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20010910 - JABLINES-ANNET - REHABILITATION DES LIEUX DE VIE DES SERVICES TECHNIQUES

Dispositif : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte (n° 00000107)

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300

Action : 13300102- Aménagements

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	60 000,00 € TTC	100,00 %	60 000,00 €
	Montant total de la subvention		60 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
Adresse administrative : BASE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET
77450 JABLINES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur JEAN-MICHEL BARAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : réhabilitation des lieux de vie des services techniques

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 25 janvier 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet de reconstruction des services techniques nécessite du temps (étude approfondie, attribution de crédits, durée des travaux...). Dans cette attente, des améliorations sont proposées afin d'améliorer les conditions de vie du personnel :

- Aménagement d'une salle de repas avec une fenêtre, un évier et un espace réfrigérateur. Rénovation du sol, des murs et du plafond, travaux d'arrivée d'eau et d'électricité acquisition de mobilier neuf
- Réhabilitation des douches et les WC peuvent être réhabilités avec une fenêtre et rénovés en faïence.
- Isolation des ateliers

Le montant total de l'opération a été estimé à 60.000 € TTC

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Localisation géographique : JABLINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Lieux de vie services techniques	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

**DOSSIER N° 20006547 - VAL DE SEINE - CREATION D'UN NOUVEAU POSTE DE SECOURS
BAIGNADE**

Dispositif : Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte (n° 00000107)

Imputation budgétaire : 903-33-204182-133001-300

Action : 13300102- Aménagements

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte	200 000,00 € TTC	100,00 %	200 000,00 €
	Montant total de la subvention		200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78
Adresse administrative : CHEMIN DU ROUILLARD
78480 VERNEUIL S/SEINE
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Jean-François RAYNAL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : création d'un nouveau poste de secours baignade

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 22 février 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'Etang du Rouillard dispose, sur la plage aménagée dédiée à la baignade en saison, d'un poste de surveillance et de premiers secours.

Cet équipement, installé il y a plus de 20 ans, se compose d'une plateforme en bois sur laquelle est posé un chalet, en bois également.

Des conditions climatiques de plus en plus rudes (vents violents, fortes précipitations, crues et décrues), ainsi qu'une utilisation importante en saison font que ce chalet n'est plus opérationnel. C'est pourquoi il est proposé de créer un nouveau poste de secours pour une mise en service en 2021.

Ce nouvel équipement sera construit et aménagé ainsi :

- Création d'un local sécurisé répondant aux normes sanitaires en vigueur avec un espace de soin et de repos privatif ;
- Mise en place des moyens de communication adaptés ;

- Installation des réseaux eau, électricité et téléphone dédiés ;
- Réhabilitation des équipements de sonorisation (haut-parleurs) ;
- Vidéo protection ;

Le montant total de l'opération a été estimé à 200.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Localisation géographique : VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Poste de secours baignade	200 000,00	100,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	200 000,00	100,00%
Total	200 000,00	100,00%

Fiche Sécurité

DOSSIER N° 20010912 - VAL DE SEINE - MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION

Dispositif : Sécurité dans les îles de loisirs (n° 00000110)

Délibération Cadre : CR02-03 du 27/03/2003

Imputation budgétaire : 903-37-204182-137001-300

Action : 13700103- Sécurisation des Iles de loisirs

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Sécurité dans les îles de loisirs	550 000,00 € TTC	100,00 %	550 000,00 €
	Montant total de la subvention		550 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE VAL DE SEINE 78
Adresse administrative : CHEMIN DU ROUILLARD
78480 VERNEUIL S/SEINE
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Jean-François RAYNAL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : mise en place d'une vidéo protection

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 22 février 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

De par son étendue, sa diversité d'activités et sa configuration, l'île de loisirs de Val de Seine présente de nombreux espaces où la sécurité des biens et des personnes est difficile à contrôler avec des moyens uniquement humains.

Ainsi, malgré la disponibilité et la réactivité de la police à cheval, l'étendue du site à contrôler ne permet pas aux personnels d'intervention (police, pompiers...) d'intervenir aussi rapidement qu'il serait nécessaire.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité de l'île de loisirs, il donc est proposé la mise en place d'un système de vidéo-surveillance performant et adapté.

Afin de pallier aux difficultés rencontrées et de pouvoir indiquer avec précision les modes et lieux d'intervention l'île de loisirs sera décomposée en plusieurs secteurs et pourvue de caméras haute définition dont le poste central et de commande sera basé au pôle accueil.

Le montant total de l'opération a été estimé à 550.000 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder au SMEAG les crédits nécessaires à cette opération.

Localisation géographique : VERNEUIL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Vidéo protection	550 000,00	100,00%
Total	550 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	550 000,00	100,00%
Total	550 000,00	100,00%

Convention Région-AEV avenant 4

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
POUR LA GESTION
DES ESPACES NATURELS DE L'ILE DE LOISIRS DE VAIRES TORCY
GEREE PAR L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
ANNÉES 2018-2020**

ENTRE

La Région Île-de-France, dont le siège administratif est sis 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE dûment habilitée par la délibération N°CP 2020-423 du 23 septembre 2020.

Ci-après dénommée la « Région Île-de-France ».

ET

L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France, établissement public régional à caractère administratif, dont le siège administratif est sis 90-92, Avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin, agissant en vertu de l'article L. 4413-2 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales, représentée par sa Présidente, Madame Anne CABRIT, dûment habilitée en vertu de la délibération n° du

ci-après dénommée l' « AEV »,

PREAMBULE

Par délibération n°CP 2018-219 du 30 mai 2018, la Région a approuvé la convention avec l'Agence des Espace Verts concernant la définition des modalités techniques et financières d'intervention de l'AEV et de prise en charge, par la Région Île-de-France, des frais de fonctionnement et d'investissement liés à la gestion de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

Par délibération n°CP 2018-356 du 19 septembre 2018 la Région a approuvé l'avenant n°1 complétant cette convention sur 2 points :

- l'ajout en fonctionnement d'une prestation de faucardage du plan d'eau de Vaires
- d'autre part, la définition du programme pluriannuel d'investissement, prenant en compte la réalisation de mesures compensatoires liées à l'aménagement de l'île de loisirs de la Corniche des Forts.

Par délibération n°CP 2019-117 du 19 mars 2019 la Région a approuvé l'avenant n°2 modifiant cette convention sur 2 points :

- la fixation du montant de fonctionnement pour l'année 2019.
- la définition du programme pluriannuel d'investissement, prenant en compte la réalisation de mesures compensatoires liées à l'aménagement de l'île de loisirs de la Corniche des Forts.

Par délibération n°CP 2020-309 Du 1^{er} juillet 2020 la Région a approuvé l'avenant n°3 visant à permettre à l'AEV de valider les propositions d'abattage d'arbres qui seraient émises par l'Office National des Forêts et à fixer, pour l'année 2020, le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement prises en charge par la Région et le programme d'investissements correspondant.

Le présent avenant vise à modifier le programme de fonctionnement 2020 pour ajouter une intervention de faucardage afin de permettre aux activités nautiques de loisirs et de haut niveau de se dérouler dans de bonnes conditions.

Ceci exposé il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Dans l'article 4.1, la dernière phrase du premier alinéa est remplacée par les dispositions suivantes:

« Au titre des dépenses de fonctionnement pour 2020 le montant de la participation de la Région relative à l'entretien et au nettoyage des espaces naturels est fixé à 225.000 € incluant une prestation supplémentaire de faucardage à hauteur de 30.000 € pour permettre un bon fonctionnement des activités nautiques »

Fait à Pantin, en 2 exemplaires originaux le

Pour la Région Île-de-France

Pour l'Agence des espaces
verts de la région d'Ile-de-
France